Sourds et aveugles

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 845

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023187

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

une taxe sur les émissions calculées par un compteur d'émission - comme un compteur kilométrique - ou, à défaut, en multipliant le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les valeurs spécifiques d'émission du véhicule. Les primes d'assurances pourraient être fixées de la même manière et la différence de prix entre l'essence super et l'essence sans plomb fortement augmentée. Ainsi l'automobiliste pourrait conjuguer écologie et économie en choisissant son type de véhicule et en roulant moins. Cette approche devrait favoriser un renouvellement rapide du parc automobile, aspect complètement ignoré par la politique actuelle en matière d'émissions.

Les chauffages domestiques ensuite. Là également on prévoit une taxe sur les émissions, par mesure directe, ou indirectement selon la qualité du mazout et le type de chauffage. Pour faciliter l'acceptation de cette taxe nouvelle, il faudrait réduire proportionnellement la fiscalité.
L'obligation du décompte individuel de chauffage devrait permettre à chacun de réagir à cette taxe.

Pour le secteur industriel, les autorités émettent des certificats d'émission qui correspondent à la charge polluante maximum admise dans la région. Chaque entreprise ne peut polluer que dans les limites des certificats qu'elle a acquis. Le prix de ces certificats se stabilise en fonction de la demande. Cette solution garantit que la réduction des émissions va d'abord se réaliser là où elle implique les moindres coûts.

Réfléchir avant de jeter au panier

Cette approche est séduisante et mérite discussion. Elle offre une alternative à la croissance continue de la réglementation étatique ; elle permet de mieux saisir les responsables des phénomènes qu'on désire combattre et de leur appliquer le principe de causalité. D'autre part elle est parfaitement compatible avec les règles de fonctionnement de l'économie. Est-ce alors son efficacité redoutée qui la rend si peu attractive et qui vaut à ses zélateurs le qualificatif d'intellectuels irréalistes ?

HEXAGONALEMENT

Leçon française

■ (*ag*) La mini-crise française est, à plus d'un titre, instructive.
A vif, une leçon sur l'art de gouverner. Quand faut-il céder, ouvrir la discussion, tenir ferme ? Toute négociation ordinaire suppose que les partenaires s'engagent tacitement à ne pas faire perdre la face à l'adversaire. La spontanéité étudiante n'entrait pas dans ce schéma syndical traditionnel.
Autant qu'à la violence inutile, les jeunes sont sensibles au mensonge. Où était la crédibilité de M. Chirac lorsque, sur chaque point contesté, il parlait de malentendus alors que son discours d'investiture devant le Parlement donnait une interprétation claire et dure des dispositions prudemment équivoques de la loi Devaquet.
Incroyable le mépris dans lequel est tenu le Parlement français : majorité forcée à la cohésion et opposition vouée à la stérilité ; il ne peut donc rien s'y passer. D'où le dédain affiché par le Gouvernement qui réserve aux médias et non aux députés toute déclaration de quelque importance. Décidément la démocratie parlementaire est morte en France.
La démocratie médiatique l'a remplacée. La télévision a joui, en cette période transitoire de privatisation et de mise en place des nouveaux PDG, d'une vraie liberté. Assez pour déjouer le machiavélisme à courte vue de M. Pasqua tolérant un samedi soir la casse pour provoquer, comme en 68, un rejet populaire. Mais comment le pouvoir peut-il s'imaginer "domestiquer" les médias quand il se soumet aux exigences médiatiques. M. Monory ne peut recevoir à l'heure convenue les leaders de la majorité, car il doit encore passer chez le coiffeur avant de se présenter à la télévision ! Ce n'est pas le *Canard enchaîné* qui nous l'apprend mais, très sérieux, *Le Monde*. Le siège des invités de l'"Heure de vérité" est volontairement choisi et imposé comme inconfortable pour que celui qu'on interroge trahisse mieux ses réactions physiques. Seul M. Barre ne cède pas à toutes les exigences médiatiques. Il n'a pas encore invité la télévision à son domicile.
Le centralisme français, toujours inguérissable. Le problème universitaire a été abordé en termes d'autonomie académique, jamais en termes de responsabilité politique régionale. Centralisme qui tend à réduire tous les contre-pouvoirs et, en revanche, par compensation, à multiplier les conseillers du Chef, si bien que M. Devaquet ministre a fait une loi en édulcorant les directives du cabinet Chirac. Centralisation, effacement des contre-pouvoirs, démocratie médiatique, la jeunesse française a aussi mis cela en évidence.
Rassurez-vous ! Tout n'est pas comparable. En Suisse, c'est d'un excès de pouvoir du Parlement fédéral que l'on souffre, et des lobbies qui l'influencent.

CHIMIE

Sourds et aveugles

■ (*jd*) Le Conseil européen des associations de l'industrie chimique a tenu sa conférence de presse annuelle.
Critiques, craintes dans l'opinion publique ? L'industrie est la mieux à même de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent : non aux lois et règlements nouveaux.
Les représentants de la chimie ont admis qu'avant l'accident de Sandoz, des écoulements toxiques du genre de ceux qui ont eu lieu ces derniers jours étaient monnaie courante. Le public doit se faire à l'idée que le risque zéro n'existe pas.
Les mesures de protection pour éviter les accidents mineurs ? L'industrie agit de manière aussi responsable que possible, mais elle refuse un renforcement des dispositions sur la responsabilité juridique des entreprises.